

Vannes, le 29 mai 2017

Communiqué

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Vannes par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres.

Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). Les arguments qu'elle développe sont sans fondement et la Caisse Régionale du Morbihan est donc très confiante sur l'issue de cette procédure.

Retrouvez toutes les informations financières réglementaires sur www.ca-morbihan.fr,
Rubrique « Informations réglementaires et financières ».